

### EAU POTABLE SAIN ET GRATUITE DANS LES ENDROITS PUBLICS MUNICIPAUX



# Fontaine, je boirai de ton eau

L'eau potable qui est disponible gratuitement par l'installation de fontaines dans les lieux publics de votre municipalité facilite l'accès à la boisson la plus naturelle et la plus saine qui soit.

## AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

- L'installation de fontaines concorde avec l'objectif poursuivi par l'Union des municipalités du Québec concernant le retrait de l'eau embouteillée des installations municipales dans une perspective de développement durable.
- L'eau est vitale pour l'organisme. Cette boisson étanche efficacement la soif mieux que toute autre. La consommation d'eau est recommandée par le Guide alimentaire canadien pour une saine alimentation.
- Au Québec, la consommation de boissons sucrées (boisson gazeuse, jus de fruits ou boisson énergisante) tend à augmenter. Depuis 1990, la consommation de boissons aux fruits a doublé et celle de boissons gazeuses a augmenté de 35 %. Or, la consommation quotidienne d'au moins une boisson sucrée :
  - augmente de 27 % le risque de souffrir d'obésité ou d'embonpoint chez les adultes;
  - augmente de 40 % le risque de maladies du cœur;
  - double le risque de développer un diabète de type 2;
  - augmente le risque d'embonpoint de 60 % chez les enfants.
- Par ailleurs, la consommation régulière de boissons dites « diètes » favorise également le gain de poids et le développement de maladies chroniques.
- Dans une perspective de lutte contre l'obésité, l'eau, qui est sans calorie, constitue l'alternative à privilégier aux boissons sucrées, notamment en la rendant disponible par l'installation de fontaines d'eau potable dans les lieux publics municipaux.

## IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

- Installer de nouvelles fontaines, intérieures et extérieures, notamment dans les parcs et à proximité des pistes cyclables.
- Réparer et entretenir les fontaines déjà en place dans le réseau municipal.
- Réaliser une étude de besoins pour identifier les lieux où l'accès à l'eau potable est limité, souhaitable ou à améliorer.
- Collaborer avec les partenaires des secteurs public et privé pour installer les infrastructures requises.
- Inscire la promotion de l'eau du robinet dans une politique alimentaire municipale.
- Inscire l'offre et la distribution en tout temps d'une eau potable de qualité dans une politique environnementale ou de développement durable.
- Harmoniser cette mesure avec une politique visant le retrait de l'eau embouteillée des services municipaux.

## ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE SAIN

Améliorer l'accès à l'eau potable, saine et gratuite dans les endroits publics de la municipalité est une excellente façon pour que vos citoyens soient **bien entourés**, où qu'ils se trouvent, et d'étancher leur soif de façon efficace.

### EXEMPLE D'UNE MUNICIPALITÉ QUI A APPLIQUÉ CETTE ACTION

■ [Longueuil](#) - Direction de l'urbanisme et du développement durable

## RESSOURCE

### SOUTIEN FINANCIER

■ [Programme d'infrastructures Québec-Municipalités \(PIQM\) volet 2](#) - Lignes directrices pour les projets d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2013-2014

#### LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

Pour faciliter vos démarches, le CSSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions à mener sur les saines habitudes de vie et vous aider à faire les choix qui auront un impact positif sur la santé de vos citoyens.

Contactez le CSSS de votre territoire au  
[www.bientourés.com](http://www.bientourés.com)